

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 26 septembre 2025

...

Nombre de membres

en exercice : **38**

présents : **21**

pouvoirs : **6**

votants : **27**

Délibération n°20250926-053 **Elaboration d'un contrat local de santé Mont-Lozère**

Délibération : Adoptée à 25 voix pour et 2 abstentions

Délibération n°20250926-054 **Décisions prises en vertu de la délégation donnée au Président**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250926-055 **Modification du fonds de concours pour l'électrification du poste de secours de la plage du lac de Villefort**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250926-056 **Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du SPANC**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250926-057 **Modification du règlement du SPANC**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250926-058 **Acquisition de véhicules et engins pour les services techniques**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250926-059 **Modification du tarif horaire des travaux en régie**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250926-060 **Travaux en régie à la guinguette du lac de Villefort**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250926-061 **Projet d'extension du centre de secours de Saint-Etienne du Valdonnez**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250926-062 **Rénovation énergétique du PMR à Bagnols-les-Bains – accompagnement du SDEE**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250926-063 Subvention à la Course des Sources 2025

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250926-064 Lieu de la prochaine séance du conseil communautaire

Proposition : Le Bleyard

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Délibération n°20250926-065 Autorisation de signature de la convention avec EDF pour l'implantation de la pisciculture sur le lac de Villefort

Délibération : Adoptée à l'unanimité

L'ensemble des délibérations ont été examinées en séance du conseil communautaire du 26 septembre 2025.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil communautaire, doit être affichée au siège et publiée sur le site internet de la communauté de communes dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil communautaire.